

À Vannes, l'Unan dit oui à un recours contre les hydroliennes dans le golfe

Publié par le Télégramme, Loïc Berthy le 25 février 2023

L'Union nationale des associations de navigateurs (Unan), qui rassemble 2 800 adhérents dans le Morbihan, s'est prononcée pour un recours contre le projet hydrolien dans le golfe du Morbihan ce samedi 25 février.

Réunie en assemblée générale ce samedi 25 février à Vannes, l'Union nationale des associations de navigateurs (Unan), qui fédère une vingtaine d'associations et revendique 2 800 adhérents, a missionné son président Alain Zins pour qu'il forme un recours devant le tribunal administratif contre le projet hydrolien dans le golfe du Morbihan.

Le 2 janvier, trois mois après que le commissaire enquêteur avait émis un avis défavorable, le préfet du Morbihan a pris un arrêté autorisant l'expérimentation de deux hydroliennes qui seront immergées à l'entrée du golfe, entre Arzon et l'île Longue.

Durant l'enquête publique, l'Unan est de celles qui ont vertement critiqué le projet, dont elle ne comprend pas la portée, qu'elle juge écologiquement dangereux. « On ne saisit pas l'intérêt de cette expérimentation, dans la mesure où la technologie dont on parle a déjà été testée à Ouessant. Et que depuis 2014, ces tests sont infructueux », soutient Jean-Claude Briens, membre du conseil d'administration de l'Unan, qui suit ce dossier au sein de la fédération d'associations.

Le recours administratif a été soumis au vote des présidents des 28 associations que réunit l'Unan, et ceux qui étaient présents ce samedi à l'assemblée générale ont été unanimes pour s'engager dans cette voie.

Jusqu'au 2 mai pour faire un recours

L'Unan ne se lance toutefois pas seule dans la bataille. « Six ou sept associations membres du conseil d'associations du Parc naturel régional du golfe du Morbihan seraient partantes. Il faut qu'elles valident le principe en assemblée générale ou par leur conseil d'administration », avance ainsi Jean-Claude Briens. Les Amis du golfe du Morbihan se sont ainsi prononcés favorablement au recours juridique il y a quelques jours. La fédération des pêcheurs du Morbihan, qui revendique 35 000 adhérents, serait prête à embarquer également. Le nom d'Eau et rivières a aussi été cité. « L'idée n'est pas d'agir seuls, mais de s'inscrire dans un collectif pour participer financièrement à la procédure », précise le président de l'Unan Alain Zins. C'est Me Thomas Dubreuil, spécialiste en droit de l'urbanisme et de l'environnement, qui a été approché par ces associations. Une autre association, celle des pêcheurs du golfe du Morbihan, a sollicité de son côté un autre avocat pour invalider la décision du préfet. En matière environnementale, le délai est de quatre mois pour former un recours administratif après publication de l'arrêté préfectoral. L'Unan table sur « un an et demi à deux ans de procédure ». « Sauf si les travaux devaient commencer, auquel cas se poserait la question d'une action en référé, pose Jean-Claude Briens. Mais on n'en est pas là... ».

